

In Extenso

In Extenso Auvergne Rhône Alpes

24 chemin des Verrières

BP 33

69751 Charbonnières Cedex

Tél : +33 (0) 4 78 34 19 54

Fax : +33 (0) 4 78 34 26 66

lyon.charbonnieres@inextenso.fr

www.inextenso.fr

ARTY FARTY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

71 quai Perrache

69002 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

SOMMAIRE

Pages

➤ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	3
➤ COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2021	6

* * *

ARTY FARTY

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
71 quai Perrache
69002 LYON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

A l'assemblée générale de l'Association ARTY FARTY,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ARTY FARTY relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 9 mars 2022.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note des « *Faits caractéristiques de l'exercice* » de l'annexe des comptes annuels précisant l'impact de la crise sanitaire sur les activités et les produits liés à des mesures mises en place par le secteur professionnel, l'Etat et les collectivités locales,
- la note « *Changement de méthode comptable* » de l'annexe des comptes annuels présentant l'impact de présentation de la première application du règlement ANC n° 2018-06,
- le paragraphe de la note « *Informations générales complémentaires* » de l'annexe des comptes annuels présentant le traitement des produits de billetterie perçus sur l'exercice,
- le paragraphe de la note « *Informations générales complémentaires* » de l'annexe des comptes annuels présentant le traitement des produits de subventions européennes.

2.4 Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations ainsi que les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les subventions à recevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières, le 9 mars 2022

Le commissaire aux comptes
In Extenso Auvergne Rhône Alpes


Laurent SIMO

**COMPTES ANNUELS
AU 30 SEPTEMBRE 2021**

ARTY FARTY

Euros

BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le :		30/09/2021	30/09/2020
		Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et de développement			
		Donations temporaires d'usufruit			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	41 104	25 913	15 191
		Immobilisations incorporelles en cours			20 057
		Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	404 125	404 125	404 125
		Constructions	2 334 497	144 846	2 189 651
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	355 368	195 435	159 933
		Immobilisations corporelles en-cours			161 547
		Avances et acomptes			
	BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées	305 951	35 300	270 651	280 451
	Autres titres immobilisés	290		290	290
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	6 330		6 330	3 405
Total (I)		3 447 665	401 493	3 046 172	3 107 785
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Stocks en cours	2 124	2 124	2 801
		Créances clients, usagers et comptes rattachés	589 756	16 325	573 431
		Créances reçues par legs ou donations			226 164
		Autres créances	1 508 837	65 021	1 443 816
	DIVERS	V.M.P	3 335	3 335	693 298
		Instruments de trésorerie			3 335
COMPTES DE RÉGULARISATION		Disponibilités	2 262 234	2 262 234	1 786 905
		Charges constatées d'avance	11 621	11 621	10 062
		Total (II)	4 377 907	81 346	4 296 561
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)			2 722 567
		Primes de remboursement des emprunts (IV)			
		Ecart de conversion actif (V)			
TOTAL GENERAL (I à V)		7 825 572	482 840	7 342 733	5 830 352

ARTY FARTY

Euros

BILAN PASSIF

		30/09/2021	30/09/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		109 040
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	-222 802	100 221
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	329 329	-323 023
	Situation nette (sous total)	106 528	-222 802
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	106 528	-222 802
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total (II)		
PROVISIONS	Provisions pour risques	254 027	
	Provisions pour charges		
	Total (III)	254 027	
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 144 044	4 315 666
	Emprunts et dettes financières divers	4 120	1 955
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	753 057	129 817
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	234 075	201 333
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 339 097	1 384 507
	Instruments de trésorerie		
Comptes requi.	Produits constatés d'avance	507 786	19 875
	Total (IV)	6 982 178	6 053 154
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	7 342 733	5 830 352

ARTY FARTY

Euros

COMPTE DE RESULTAT

		30/09/2021	30/09/2020
	Nombre de mois de la période	12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION	Colisations	440	230
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)	378 318	9 478
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)	894 635	295 571
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 797 075	889 637
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	12 648	24 709
	Mécénats	36 000	7 500
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	194 321	213 048
	Autres		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	41 264	6 641
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	104	13 058
	Total des produits d'exploitation (I)	3 354 804	1 459 872
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	134 161	4 411
	Variation de stock	677	-1 325
	Autres achats et charges externes	1 477 589	525 631
	Aides financières	4 757	815
	Impôts, taxes et versements assimilés	40 717	34 504
	Salaires et traitements	795 286	732 511
	Charges sociales	105 117	223 075
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	103 522	167 827
	Dotations aux provisions	254 027	
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	61 186	5 033
	Total des charges d'exploitation (II)	2 977 040	1 692 481
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	377 765	-232 608
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations	2 183	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	47	47
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		18 539
	Différences positives de change	1	145
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers (III)	2 232	18 732
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	9 800	25 500
	Intérêts et charges assimilées	50 738	54 722
	Différences négatives de change	1	60
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières (IV)	60 539	80 282
	2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-58 307	-61 550
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	319 457	-294 159

ARTY FARTY

Euros

COMPTE DE RESULTAT

		30/09/2021	30/09/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	7 207	1 149
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 920	21 612
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (V)	10 127	22 761
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	255	3 422
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		48 203
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VI)	255	51 625
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		9 872	-28 864
(VII)	Participation des salariés aux résultats		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		3 367 163	1 501 364
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		3 037 834	1 824 387
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)		329 329	-323 023

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats	57 834	
	Prestations en nature	70 370	
	Dons en nature		
	Total	128 204	
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	60 643	
	Personnel bénévole	57 834	
	Prestations en nature	9 727	
	Total	128 204	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 342 732.78 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 354 804.38 Euros et dégagant un excédent de 329 329.43 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021. Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'association ARTY FARTY est assujettie à l'impôt société et aux impôts commerciaux.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Arty Farty est une association loi 1901 à but non lucratif, européenne et indépendante. Née en 1999 à Lyon, elle a pour mission le développement et la promotion des cultures indépendantes, dans le domaine de la musique et de la création visuelle, mais au-delà dans tous les champs disciplinaires et toutes les esthétiques contemporaines connexes : graphisme, fooding... Dans cette perspective, Arty Farty imagine et produit de grands événements culturels, dans divers lieux accueillant du public, notamment le festival Nuits Sonores (Lyon, Bogota, Bruxelles), le programme de conférences et de débats European Lab (Lyon, Paris, Bruxelles et Europe) ou encore le projet de coopération européen We Are Europe dont elle est chef de file depuis 2015. Arty Farty est également à la tête d'un écosystème de structures au service de son objet social telle que Culture Next (Le Sucre), et a lancé en septembre 2019 son hub créatif Hôtel71 pour développer des programmes d'accompagnement dédiés aux nouveaux médias et aux porteurs de projets culturels.

FINANCEMENT PUBLIC D'ARTY FARTY : CONCILIER MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET INDÉPENDANCE

En 2019, la part de financement public d'Arty Farty était inférieure à 20% et celle de l'ensemble de l'écosystème (l'association et ses filiales) légèrement supérieure à 10%. Les circonstances de la crise COVID ont entraîné un effondrement des activités d'Arty Farty et de son écosystème (notamment : annulation du festival Nuits sonores, fermetures de nos lieux, effondrement de l'activité de privatisations et des partenariats privés, etc...). Dans ce contexte, la part de financement public a bondi en 2020 et 2021, du fait notamment de l'activité partielle, des financements de droit commun pour les entreprises, des fonds d'urgence spécifiques au secteur culturel. Sur l'exercice clôt, cette part de financement public a dépassé 50% pour Arty Farty et 30% pour l'ensemble de l'écosystème.

Pour l'exercice à venir, nous prévoyons un début de décroissance de cette part de financement public avec un prévisionnel de 40% de financement public sur Arty Farty et 25% sur l'ensemble de l'écosystème. À terme, notre ambition est de stabiliser une part de financement public à hauteur de 25 à 30% pour Arty Farty et de 20% pour l'écosystème.

L'objectif pour notre écosystème et pour sa gouvernance étant de concilier un juste niveau de financement public qui corresponde à la réalité de nos engagements et des missions d'intérêt général que nous menons, tout en préservant la philosophie d'indépendance de la structure, vis-à-vis de ses partenaires, tant privés que publics.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Impacts de l'épidémie sur l'activité de l'entreprise

Ces comptes sont également établis en fonction des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables, relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement COVID-19 dans les comptes et situations clos à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Pour établir les informations à fournir dans l'annexe et les conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'Autorité des Normes Comptables recommande deux approches alternatives : l'approche ciblée ou l'approche d'ensemble. La première présente les principaux impacts jugés pertinents, la seconde s'attache à présenter l'ensemble des impacts, leurs interactions et leur incidence sur les agrégats usuels.

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

L'approche ciblée a été retenue, compte tenu de l'incertitude due à un manque de recul par rapport à la crise rendant délicate une démarche d'ensemble sur tous les postes.

Par conséquent l'information fournie porte sur certains effets de la crise sanitaire jugés pertinents, et non sur l'ensemble de ceux-ci, et concerne uniquement les postes suivants, sur la période du 01/10/2020 au 30/09/2021 :

- la baisse du chiffre d'affaires, des partenariats et des mécénats suite à la tenue d'une édition du festival 2021 réduite et limitée dans l'accueil de son public par les impératifs sanitaires,
- les produits liés à des mesures mises en place par le secteur professionnel : 80 000 € de subvention du Centre National de la Musique,
- les produits liés à des mesures mises en place par l'Etat et les collectivités locales :
 - 100 000 € de fonds de soutien par la DRAC,
 - 100 000 € de fonds d'urgence de la Métropole de Lyon,
 - 463 553 € du fonds national de solidarité par l'Etat,
- les aides sociales liées à des mesures mises en place par l'Etat : indemnités d'activité partielle (137 837 €) et exonérations de charges patronales (184 383 €).

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Impacts de l'épidémie sur l'activité de l'entreprise

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe au titre des événements post-clôture, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un ou des impacts significatifs sur son activité depuis le 1er mars 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, modifié par le règlement ANC 2020-08.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants, suite à l'adaptation des plans comptables et format des comptes annuels au nouveau règlement ANC 2018-06.

Reclassement des comptes suivants :

Ancien	Nouveau	Libellé
1026000	1100000	Subvention d'investissement de biens renouvelables
6238000	6571000	Aides financières versées - Dons
classe 74	classe 73	Subventions - Concours publics
7587000	7542000	Mécénats reçus
7587100	8710000	Mécénats en nature
7588000	7541100	Dons manuels - Générosité du public
7581000	7551000	Contributions financières reçues
7581000	7518000	Droits de tirage CNM

Informations générales complémentaires

Le système d'encaissement mis en place lors de la 14ème édition du festival - système dit cashless - propose aux festivaliers qui en font la démarche pendant la semaine suivant la clôture du festival, le remboursement des sommes non dépensées. A l'issue de ce délai, les sommes non remboursées sont acquises à l'association sous forme de don. Au titre de l'édition NUITS SONORES 18 Hors Série, les dons ainsi constatés en autres produits d'exploitation s'élèvent à 12 648,40 €.

Le 29 octobre 2018, l'association a perçu 800 000 € au titre du premier acompte sur l'agrément n° 2018-2083 de l'Agence Européenne de l'Education, de l'Audiovisuel et de la Culture, concernant le pilotage de la coopération "We Are Europe" sur la période du 24 décembre 2018 au 31 mars 2022.

La quote part de cette subvention revenant à l'association ARTY FARTY au 30/09/21 est inscrite au compte de résultat pour un montant s'élevant à 105 438,42 €, montant correspondant à 40 % des dépenses subventionnées constatées à cette même date.

Informations sur les principales subventions, hors fonds d'urgence COVID :

Montant	Nature	Financier
369 955 €	Subventions	Ville de Lyon
219 420 €	Subventions	Europe
75 000 €	Subventions	Région Auvergne Rhône Alpes
53 000 €	Subventions	Métropole de Lyon
19 200 €	Subventions	Direction Régionale des Affaires Culturelles

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 4

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	41 104		
Terrains	404 125		
Constructions sur sol propre	2 290 042		
Installations générales agencements aménagements des constructions	22 855		21 600
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	172 683		15 993
Matériel de transport	10 740		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	180 363		8 721
TOTAL	3 080 808		46 314
Autres participations	305 951		
Autres titres immobilisés	290		
Prêts, autres immobilisations financières	3 405		2 925
TOTAL	309 646		2 925
TOTAL GENERAL	3 431 558		49 239

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			41 104	41 104
Terrains			404 125	404 125
Constructions sur sol propre			2 290 042	2 290 042
Installations générales agencements aménagements constr.			44 455	44 455
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 634		177 042	177 042
Matériel de transport	10 740			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757		178 326	178 326
TOTAL		33 132	3 093 990	3 093 990
Autres participations			305 951	305 951
Autres titres immobilisés			290	290
Prêts, autres immobilisations financières			6 330	6 330
TOTAL			312 571	312 571
TOTAL GENERAL		33 132	3 447 665	3 447 665

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 5

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	21 047	4 866		25 913
Constructions sur sol propre	74 124	68 494		142 619
Installations générales agencements aménagements constr.	862	1 365		2 227
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	103 322	12 663	11 634	104 351
Matériel de transport	10 740		10 740	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	88 177	13 664	10 757	91 083
TOTAL	277 225	96 187	33 132	340 281
TOTAL GENERAL	298 273	101 052	33 132	366 193

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	4 866				
Constructions sur sol propre	68 494				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 365				
Instal.techniques matériel outillage indus.	12 663				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 664				
TOTAL	96 187				
TOTAL GENERAL	101 052				

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 6

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Montant fin exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise :	109 040			109 040	
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Écart de réévaluation :					
Réserves :					
Report à nouveau :	8 819		109 040	323 023	222 802
RESULTAT DE L'EXERCICE	323 023	323 023		329 329	329 329
SITUATION NETTE	222 802	323 023	109 040	102 734	106 528
Fonds propres consommables :					
Subventions d'investissement :					
Provisions réglementées :					
TOTAL I	222 802	323 023	109 040	102 734	106 528

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		254 027			254 027
TOTAL		254 027			254 027

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	25 500	9 800			35 300
Sur comptes clients	19 001		2 675		16 325
Autres provisions pour dépréciation	62 552	2 469			65 021
TOTAL	107 052	12 269	2 675		116 646
TOTAL GENERAL	107 052	266 296	2 675		370 673
Dont dotations et reprises d'exploitation financières		256 496 9 800	2 675		

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 7

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 330	0	6 330
Clients douteux ou litigieux	19 546	0	19 546
Autres créances clients	570 210	570 210	
Personnel et comptes rattachés	178	178	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	857	857	
Taxe sur la valeur ajoutée	132 164	132 164	
Divers état et autres collectivités publiques	1 231 319	1 231 319	
Groupe et associés	50 200	50 200	
Débiteurs divers	94 121	94 121	
Charges constatées d'avance	11 621	11 621	
TOTAL	2 116 545	2 090 669	25 876

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	522 814	522 814		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 621 230	278 117	1 303 226	2 039 887
Emprunts et dettes financières divers	4 120	4 120		
Fournisseurs et comptes rattachés	753 057	753 057		
Personnel et comptes rattachés	55 486	55 486		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 871	83 871		
Taxe sur la valeur ajoutée	72 610	72 610		
Autres impôts taxes et assimilés	22 107	22 107		
Autres dettes	1 185 223	1 185 223		
Produits constatés d'avance	507 786	507 786		
TOTAL	6 828 304	3 485 191	1 303 226	2 039 887
Emprunts souscrits en cours d'exercice	404 072			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	628 685			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Licences progiciels	29 004	20.00
Licence IV d'exploitation	12 100	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes, en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15-40 ans
Installations techniques	Linéaire	30 ans
Matériels et outillages	Linéaire - Dégressif	2-4 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau & informat.	Linéaire - Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	5-20 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré-premier sorti.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 9

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	140 703
Autres créances	49 300
Total	190 003

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 549
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	263 954
Dettes fiscales et sociales	83 453
Autres dettes	2 874
Total	354 830

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 621
Total	11 621
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	507 786
Total	507 786

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 10

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Le montant de la rémunération brute, pour l'exercice clos au 30 septembre 2021, des membres du Conseil d'Administration de l'association ARTY FARTY, est de 51 180,04 € et concernent le Président du Conseil d'Administration.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	8	
Employés	19	
Total	27	

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires en nature des bénévoles, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 est la suivante :

Evalutation du bénévolat : 249 bénévoles sur 5 journées de 4 heures au SMIC horaire brut de 10,25 €, majorés de 13,3% de cotisations sociales employeurs, soit 57 834 €.

Autres prestations en nature : montants communiqués et évalués par les contributeurs.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 686 000
Emprunts et dettes financières divers :	1 000 321
- PRET PGE CREDIT COOPERATIF	601 500
- PRET PGE CREDIT MUTUEL	398 821
Total	3 686 321

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : Caisse d'Epargne Rhône Alpes
Montant initial de cette garantie : 1 343 000
Montant restant dû en capital : 1 251 865
Date de fin d'échéance de la garantie : 05/08/2044
Nature de la sûreté réelle : Privilège du prêteur de deniers

Emprunt du : Caisse du Crédit Mutuel Lyon République
Montant initial de cette garantie : 1 343 000
Montant restant dû en capital : 1 250 155
Date de fin d'échéance de la garantie : 10/07/2044

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 11

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Nature de la sûreté réelle : Privilège du prêteur de deniers

Engagements financiers

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Engagement total	Engagement total	51 497
Engagement total		51 497

Hypothèses de calculs retenues

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis, en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction des hypothèses actuarielles suivantes :

- condition de départ : sur l'initiative du salarié,
- départ à la retraite à l'âge de 62 ans,
- indemnité exonérée de charges sociales,
- taux d'augmentation des salaires de 1 %,
- taux d'actualisation de 1 %

L'engagement de l'association ARTY FARTY, qui n'est pas comptabilisé au passif du bilan, s'élève à 51 497 € au 30 septembre 2021.

En Euros.

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 12

Liste des filiales et participations

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS CULTURE NEXT - Participations détenues entre 10 et 50 % - H7 - SANGUIN ! - SWIMMINGPOULE	330 000	159 919	66.40	239 178	239 178			1381890	232 655-	
	50 000		34.00	17 000	17 000			2310475		
	20 000		49.00	9 800		200		28 405	4 967-	
	153 200	266 968-	16.64	25 500		50 000				
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Reprise provision CVAE 2020	7 207	77180000
- Prix de cession des immobilisations	2 920	77500000
Total	10 127	
Charges exceptionnelles		
- Contraventions	255	67120000
Total	255	

ARTY FARTY
69002 LYON

Page : 13

ANNEXE

Exercice du 01/10/2020 au 30/09/2021

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Produits		
- Reprise provision CVAE 2020	7 207	77180000
Total	7 207	

En Euros.